



CONFÉDÉRATION SUISSE
 BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
 EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} mai 1941



Demande déposée: 4 mai 1939, 18 1/4 h. — Brevet enregistré: 15 février 1941.

BREVET PRINCIPAL

Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH Co. S. A.,
 Tavannes (Suisse).

Boîte de montre.

L'objet de la présente invention est une boîte de montre, comprenant une lunette-carrure portant le verre. Cette boîte est caractérisée en ce que cette lunette-carrure 5 comprend, d'une part, un corps présentant une saillie annulaire dans laquelle est fixé le verre et, d'autre part, un cadre entourant cette saillie, fixé de façon amovible à celle-ci, et disposé en retrait par rapport au corps, 10 sur une partie au moins du pourtour de celui-ci, dans le but que l'on puisse terminer séparément ce corps et ce cadre.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet 15 de la présente invention et des variantes.

La fig. 1 est une coupe axiale de la première forme d'exécution. Les fig. 2 à 8 représentent chacune une coupe axiale, partielle d'une variante.

20 La fig. 1 montre une boîte de montre formée d'un fond 1 et d'une lunette-carrure 2, dans laquelle se visse le fond et qui porte la glace 3. Cette lunette-carrure 2 présente,

sur sa face visible, une zone rentrante 4, dont la section droite a la forme d'un angle 25 obtus rentrant *a*. Chacun sait qu'il est très difficile de terminer, par exemple de polir ou de lapider des zones de ce genre, étant donné qu'il est difficile d'introduire l'outil jusqu'au sommet de l'angle. Pour remédier à cet in- 30 convénient, la lunette-carrure 2 comprend deux pièces distinctes, d'une part, un corps 2_a présentant une saillie annulaire 2_a, dans laquelle est fixée le verre 3 et, d'autre part, un cadre 2_b entourant cette saillie à laquelle 35 il est fixé de façon amovible par un cran 5. La face latérale visible du cadre 2_b forme l'une des faces de la zone rentrante 4; le cadre est donc disposé en retrait, par rapport au corps 2_a, sur une partie au moins 40 du pourtour de ce dernier. Le cadre et le corps sont terminés séparément avant d'être assemblés l'un à l'autre.

Dans les variantes des fig. 3, 5 et 6, on retrouve une zone 4, dont la section droite 45 a la forme d'un angle obtus. Les variantes

des fig. 2, 4, 7 et 8 présentent une zone 4_a, dont la section droite est en forme d'angle droit. Dans les variantes des fig. 2, 3 et 4, les deux pièces de la lunette-carrure sont assemblés à cran comme dans la forme d'exécution de fig. 1, tandis que dans les fig. 5 à 8, le cadre 2_b est chassé sur la saillie annulaire du corps 2_a. Enfin, chacune des variantes montre une forme spéciale du cadre 2_b.

10 Les dispositions sus-décrites permettent de réaliser différents aspects de la lunette-carrure: il suffit, pour cela, d'assembler, au corps 2_a, le cadre ayant l'aspect correspondant. Bien entendu, le cadre pourrait n'être
15 en retrait que sur une partie du pourtour du corps, par exemple aux deux extrémités portant les cornes.

REVENDEICATION:

Boîte de montre, comprenant une lunette-carrure portant le verre, caractérisée en ce que cette lunette-carrure comprend, d'une part, un corps présentant une saillie annulaire dans laquelle est fixé le verre et, d'autre part, un cadre entourant cette saillie, fixé de façon amovible à celle-ci, et disposé en retrait par rapport au corps, sur une partie au moins du pourtour de celui-ci, dans le but que l'on puisse terminer séparément ce corps et ce cadre.

Henri COLOMB.

TAVANNES WATCH Co. S. A.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

